



Q et R #2

Date: Le 21 mai 2014

Projet : 01B46-14-0028-Préparation des plans et devis et surveillance des travaux pour un projet de réfection de la toiture des bassins No 9 et 11.

Les soumissionnaires doivent s'assurer que leur proposition soit basée sur la version la plus récente des documents de soumission publiés et prenne en considération les informations ci-dessous, incluant toute information déjà publiée lors d'amendements ou de Q&R antérieurs.

Les propositions ne respectant pas cette exigence seront rejetées.

À noter : Dans le but de respecter l'intégrité des questions qu'AAC a reçu des soumissionnaires, vous trouverez les questions dans la langue de choix du soumissionnaire.

Questions et réponses :

- Q1. Annexe D, 1.0: comment devons-nous organiser les enveloppes? Deux enveloppes séparées Sections I et III dans une première et section II dans une deuxième ? La deuxième dans la première ou pas ?
- R1. Le plus important c'est que la proposition financière soit dans une enveloppe scellée à part. L'enveloppe scellée peut se retrouver dans la grosse enveloppe ou on retrouvera la soumission technique et les attestations.
- Q2. Annexe C, 1.3.2: qui retient les services des ingénieurs en structure et/ou M/É si nécessaire ?
- R2. La firme d'architecte retenue est responsable de mandater à ses frais tous sous-consultants requis afin de rendre les services décrits à la demande de soumissions.
-

TOUS LES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS